

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2021_164

OBJET :

COMMISSION 6

TOURISME

*Signature d'une
convention
opérationnelle avec
l'ONF (3^{ème} phase)*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION 6

TOURISME

Signature d'une troisième convention opérationnelle avec l'Office national des forêts (ONF) relative à l'accès du public, à la gouvernance, à l'aménagement et à l'entretien des sentiers de randonnée en forêt domaniale de Phalempin sur le territoire de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé de s'associer à l'Office National des Forêts (ONF) afin de répondre favorablement à la demande citoyenne d'espace de nature de qualité et de proposer aux populations locales des forêts durables, diversifiées et accueillantes en signant une convention de partenariat sur la période 2018-2022.

Que l'ONF conservera la maîtrise d'ouvrage des travaux et sollicitera auprès de la CCPC une subvention.

Considérant que la troisième phase du projet d'accès au public, de gouvernance et d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée en forêt domaniale de Phalempin consiste à réaliser les travaux suivants sur l'année 2021 :

- Création d'une halte équestre.

Que le coût des travaux est estimé à 9 000 euros.

Que la Pévèle Carembault sera sollicitée à hauteur de 6 000 euros maximum et ne saura excéder 66.6 % du coût définitif des travaux.

Vu le projet de convention,

Oui l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la troisième convention opérationnelle avec l'ONF ayant notamment pour objet la création d'une halte équestre en forêt domaniale de Phalempin, ainsi que tout document afférant à ce dossier.
- De participer à ces travaux en versant une subvention de 6 000 € maximum à l'ONF.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

